

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019

Les membres du conseil municipal, convoqués le 4 juin 2019 par Vincent DUCREUX, maire, se sont réunis sous sa présidence le mercredi 12 juin 2019 à 20h30.

Absents excusés :

Pascale ROCHETIN, qui a donné pouvoir à Christian SEUX

Michel TEYSSIER, qui a donné pouvoir à Philippe MASSARDIER

Laure EBOLI, qui a donné pouvoir à Pascal FAURE

Cécile BASTY, qui a donné pouvoir à Hélène CROZET

Jessica ORIOL, qui a donné pouvoir à Jean-Luc CHAVANA

Marie-Hélène BRUYERE, qui a donné pouvoir à Denise GAMET

Eugène GAILLARD-COADON qui a donné pouvoir à Vincent DUCREUX

Gaël MOINE, Olivier ROYON, Jean-Pierre BASTY, Anne TISSOT.

I – INFORMATION DU MAIRE

① - ATTRIBUTION MARCHÉ VOIRIE 2019 :

Lors de sa séance du 29 mars 2019, le conseil municipal avait approuvé le programme de voirie 2019. Après consultation des entreprises, le marché de renforcement de chaussée de voirie communale a été attribué à l'entreprise EUROVIA qui a proposé une variante à la solution de base pour un montant de 118 697,50 € HT selon le tableau d'analyse et de classement des offres qui était joint en annexe :

TOTAL H.T.	118 697,50 €
TOTAL TTC	142 437,00 €

② - ATTRIBUTION MARCHÉ AMÉNAGEMENT LIAISON PIÉTONNE RUE ST RAMBERT - RUE DES JONQUILLES :

Lors de sa séance du 29 mars 2019, le conseil municipal avait approuvé le projet de création d'une liaison piétonne entre le nouveau parking St Rambert et la rue des Jonquilles. Après consultation des entreprises, le lot voirie du marché a été attribué à l'entreprise COIRO pour un montant de 30 031,10 € HT et le lot aménagements paysagers à l'entreprise MM AMÉNAGEMENT pour un montant de 8 268,00 € HT selon le tableau d'analyse et de classement des offres qui était joint en annexe :

TOTAL H.T.	38 299,10 €
TOTAL TTC	45 958,92 €

③ - ENQUÊTE PUBLIQUE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU PRE :

Monsieur le maire informe que le projet d'implantation de centrale photovoltaïque au sol à proximité de la déchetterie suit son cours. Après le dépôt du permis de construire en date du 4 décembre 2018, l'étape de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire au nom de l'Etat prescrite par arrêté préfectoral n°2019/008 PAT du 18 avril 2019 est en cours depuis le 21 mai 2019 et jusqu'au 22 juin inclus. Monsieur Bernard ZABINSKI, commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Lyon par décision n°E19000086/69 du 9 avril 2019 tient des permanences en mairie une fois par semaine depuis le jour d'ouverture de l'enquête. Les deux dernières sont prévues samedi 15 juin de 9h à 12h et samedi 22 juin de 9h à 12h. Un registre papier est également ouvert en mairie et laissé à la disposition du public qui souhaiterait formuler des observations.

④ - POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS :

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des différents chantiers en cours de réalisation, d'achèvement ou en voie de démarrer sur la commune :

- MAISON DES SERVICES AU PUBLIC
- EXTENSION LOCAL RANGEMENT STADE
- CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
- EXTENSION ECOLE DE L'ETANG
- ETUDE DIAGNOSTIQUE RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

II – DECISION DU MAIRE :

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE ET REPRISE DE L'ANCIEN MATERIEL :

Dans le cadre du maintien en bon état et du renouvellement du matériel à disposition des agents municipaux, sur proposition du directeur des services techniques, il a été convenu d'acquérir une nouvelle tondeuse afin de faciliter en toute sécurité l'entretien des espaces verts. Après consultation auprès de trois fournisseurs, le choix s'est porté sur le matériel de la marque ETESIA proposé par l'entreprise Romain RASCLE MOTOCULTURE de SAINT-ROMAIN-LACHALM, moins-disante selon le comparatif suivant :

Entreprises	Référence tondeuse autoportée neuve	Prix tondeuse autoportée neuve HT
Romain RASCLE MOTOCULTURE	ETESIA HVHPX	19 296,00 €
THEVENON	JOHN DEER X950R	21 034,00 €
JARDINS FACILES	ISEKI SXG323	19 709,00 €

Par ailleurs, une reprise de l'ancien tracteur tondeuse de la marque HUSQVARNA a été estimée par l'entreprise THEVENON à 900 € HT. Un agent technique a émis la proposition de racheter le matériel aux mêmes conditions, ce qui a été accepté.

III – SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

① - PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2018 :

Conformément au code général des collectivités territoriales, le maire est tenu de présenter au conseil municipal et de mettre à disposition des usagers et du public un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ***DONNE ACTE au maire de la présentation et de la communication du rapport relatif à l'année 2018.***

② - TARIFS 2019-2020

La part fixe du tarif de l'eau avait été revalorisée en 2017 et celle du tarif de l'assainissement en 2018 afin de couvrir les investissements réalisés sur les réseaux au cours des dernières années qui ont généré une augmentation des amortissements.

Les prix de l'eau brute consommée et de la taxe d'assainissement n'ont pas évolué depuis 2016. En raison de l'évolution des prix liés à l'inflation et surtout des nouveaux tarifs pratiqués par le syndicat des eaux de la Semène à qui la commune achète l'eau de l'interconnexion à 1,035 € le m³ à compter du 1^{er} janvier 2019, il convient de revaloriser les tarifs.

Afin de conserver l'équilibre financier des budgets annexes, notamment celui du service de l'eau, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE de revaloriser le prix de l'eau brute consommée de 1,02 € à 1,07 € le m3 pour une consommation de 0 à 500 m3 puis de 0,86 € à 0,90 € le m3 pour une consommation supérieure à 500 m3 ; et de revaloriser le prix de la taxe d'assainissement de 0,96 € à 1 € le m3 à compter du 1^{er} juillet 2019. Les autres tarifs sont reconduits sans majoration.**

IV – AFFAIRES SCOLAIRES

❶ - TARIFS CANTINE SCOLAIRE :

Le prix d'achat des repas au collège Saint-Régis subissant une augmentation, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE d'appliquer, pour la prochaine rentrée scolaire 2019/2020, les tarifs suivants:**

	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Abonnement 4 jours	520.00 € / 10 mensualités	520.00 € / 10 mensualités	530.00 € / 10 mensualités
Abonnement 3 jours	390.00 € / 10 mensualités	390.00 € / 10 mensualités	397.50 € / 10 mensualités
Abonnement 2 jours	260.00 € / 10 mensualités	260.00 € / 10 mensualités	265.00 € / 10 mensualités
Occasionnel	4.25 € le ticket	4.25 € le ticket	4.30 € le ticket

❷ - ORGANISATION GARDERIE SCOLAIRE ET TARIFS:

Lors des précédentes séances du 15 février et du 29 mars 2019, l'assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité le retour à la semaine scolaire de 4 jours pour les deux écoles communales ainsi que les horaires d'ouverture de chaque établissement, soit 8h30-11h45 et 13h30-16h15 pour l'école de l'Etang et 8h30-11h45 et 13h45-16h30 pour l'école de la République. Face à cette nouvelle organisation et afin de satisfaire à la demande d'un certain nombre de familles, il convient de faire évoluer la garderie du matin pour l'école de l'Etang et de la mettre en place pour l'école de la République.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE l'organisation et la tarification du service de garderie du matin comme suit :**

- **Ecole de l'Etang de 7h30 à 8h00 : garderie payante 1 € par jour ou abonnement annuel 4 jours à 75 € par enfant puis de 8h00 à 8h20 garderie gratuite**
- **Ecole de la République de 7h30 à 8h20 : garderie payante 1 € par jour ou abonnement annuel 4 jours à 75 € par enfant**
- **Pour la fin de journée, la garderie gratuite sera conservée à l'école de l'Etang de 16h15 à 17h avant le périscolaire géré par l'AFR de 17h à 18h30. A l'école de la République, le temps périscolaire géré par l'AFR se tiendra de 16h30 à 18h00.**

V – VOIES ET RESEAUX

❶ - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE :

Par courrier du 26 mars 2019, M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire a informé la collectivité d'un projet de délégation de service public pour la gestion du service public d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, à une échelle inter-régionale à compter de l'année 2020 et pour une durée de 8 ans.

La commune n'exploite actuellement pas de borne de recharge publique mais il convient d'anticiper le déploiement à l'échelle locale de l'obligation de mise à disposition de ces bornes.

L'intégration de la commune dans le périmètre géographique du futur réseau « eborn » qui sera l'un des principaux réseaux de recharge à l'échelle nationale permettrait à la commune de bénéficier de conditions techniques et économiques intéressantes de déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

En tant que commune adhérente au SIEL, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPORTE son soutien à cette démarche qui vise à assurer le déploiement de l'électromobilité sur nos territoires et de donner notre accord de principe pour intégrer la commune dans le périmètre géographique du contrat de délégation de service public.**

② - REPARATION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC SOUTERRAIN RUE DE L'ARBRE CREUX :

Après discussion avec les services du SIEL, il y a lieu d'envisager des travaux d'intervention pour réparer le réseau d'éclairage public souterrain rue de l'Arbre Creux.

Conformément à ses statuts et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et perçoit en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le projet est actuellement estimé comme suit :

Intervention pour réparation du réseau d'Eclairage Public souterrain rue de l'Arbre Creux

Montant prévisionnel des travaux HT : 4 134,00 €

Taux de participation de la commune : 81,00 %

Participation prévisionnelle de la commune : 3 349,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE que le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'intervention pour réparation du réseau d'éclairage public souterrain rue de l'Arbre Creux ; APPROUVE le montant prévisionnel des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ; DECIDE D'AMORTIR ce fond de concours en une année et AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes.**

③ - ACQUISITION DE TERRAINS EN VUE DE CREATION D'UN TROTTOIR RUE DU BOIS TERNAY :

Depuis plusieurs années, une enveloppe réserve foncière pour la réhabilitation de la rue du Bois Ternay est inscrite au budget communal. Avec la construction de l'immeuble collectif au 4 bis rue du Bois Ternay qui est en cours d'achèvement, il est désormais possible d'engager les travaux de sécurisation de la rue.

Des discussions ont été engagées avec les propriétaires des parcelles cadastrées AB 278, 119 et 394 en vue d'une cession à la commune d'une bande d'environ 1,50 mètre afin de réaliser un trottoir.

Pour les parcelles AB 278 et 119, après discussion avec les propriétaires, il est convenu d'une cession de terrain en contrepartie de la reprise du mur existant et déplacement du coffret ENEDIS à la charge de la commune.

Pour la parcelle AB 394, après discussion avec les propriétaires, il est convenu d'un achat au prix de 10 € le m².

Les frais de géomètre et de notaire sont également à la charge de la commune.

Pour mémoire, un emplacement réservé sur les parcelles cadastrées AB 332 et AB 254 est également inscrit au PLU approuvé le 27 janvier 2017 afin de réaliser, à terme, des places de stationnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE ce projet, FIXE le prix d'achat du terrain nécessaire sur la parcelle AB 394 à 10 € le m² et AUTORISE le maire à signer les documents afférents.**

VI – PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Pour permettre aux agents municipaux d'évoluer dans leur carrière au sein de la collectivité, le conseil municipal, à l'unanimité, **TRANSFORME le poste suivant :**

-Adjoint technique territorial C1 en adjoint technique principal 2ème classe

VII – FINANCES COMMUNALES

❶ - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE LA CCMP :

Lors du Conseil Communautaire du 27 mars 2018 a été validée la création d'un fonds de concours intercommunal à l'attention des communes membres pour la période 2018-2020.

Avec un montant de 26,47 € par habitant, la commune pourrait prétendre à la somme de 76 087 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE l'aide de la Communauté de Communes des Monts du Pilat au titre du Fonds de Concours 2018-2020 d'une part pour la construction du local technique au complexe sportif de la Croix de Garry et d'autre part pour l'extension de l'école de l'Etang.**

❷ - CONVENTION DE VENTE ET EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS :

A la suite d'une visite de terrain, l'Office National des Forêts qui gère la forêt communale propose pour l'année 2019 une coupe rase de la parcelle 4 et une convention pour la mise en vente exploitation groupée et la commercialisation sur des contrats d'approvisionnement de cette coupe rase d'épicéas.

Même si le marché du bois est actuellement saturé par les bois sec en provenance de l'Ain et du Jura ainsi que de l'étranger, il est toutefois prudent de préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de la coupe et de la mise en vente exploitation afin d'être prêts quand il sera envisageable de commercialiser des bois « verts » à des prix intéressants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE le programme de coupe ainsi que le projet de convention qui était joint en annexe et AUTORISE le maire à la signer.**

VIII – ADMINISTRATION GENERALE

❶ - MOTION DE SOUTIEN ONF :

Depuis de nombreuses années, nous sommes attachés au régime forestier mis en œuvre dans la forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts dont la remise en cause peut être inquiétante.

Nous déplorons une fois encore la diminution des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1 500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant, le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois, que soutient l'ONF, c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, et donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout environnemental, économique et touristique pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOUTIENT les personnels de l'Office National des Forêts et DEMANDE au gouvernement :**

- ***l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF ;***
- ***le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales ;***
- ***le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.***

② - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 - NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL :

Par courrier reçu le 18 mai 2019, la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'INSEE nous informe que le recensement de la population de la commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

La préparation de l'enquête de 2020 démarre dès à présent par la nomination du coordonnateur communal avant le 15 juin 2019. Celui-ci sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Il conviendra ensuite de recruter les agents recenseurs à l'automne 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **NOMME Madame Marie-Andrée COURBON coordonnatrice pour la commune.**

IX – JURY D'ASSISES

TIRAGE AU SORT POUR L'ANNEE 2020 :

Il a été procédé au tirage au sort de six personnes pour le jury d'assises 2020 conformément à l'arrêté préfectoral et la circulaire du 26 février 2019. Les noms des personnes seront communiqués à la commune de Pélussin, chef-lieu de canton du Pilat.

X – INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.